Lausanne, le 23 septembre 2025

Communiqué de presse unitaire FSF-SSP-SUD

Le Conseil d'Etat confirme ses coupes salariales et rejette nos revendications

Les syndicats FSF, SSP et SUD ont rencontré le Conseil d'Etat ce matin. Les éléments à retenir de cet échange sont les suivants.

Les coupes dans les salaires de la fonction publiques sont confirmées par des mesures dont une « contribution de crise » pour 2026, à hauteur de 0,7% des salaires, à partir de la classe salariale 6. Les classes 1-5 sont épargnées et c'est tant mieux mais elles ne représentent que le 6,5% des salarié.es (un peu plus de 2'700 personnes sur 41'000).

Le Conseil d'Etat a par ailleurs confirmé qu'il n'indexerait pas les salaires en 2026.

A ces mesures s'ajoutent des coupes spéciales pour le corps enseignant, en plus de la « contribution de crise », et ces mesures supplémentaires sont pérennes. Les décharges de fin de carrière seront supprimées. Le DEF prévoit des compensations pour cette perte sous forme de jours de congé supplémentaires dès 60 ans et/ou de décharges et des mesures transitoires. Quant aux enseignant.es qui n'ont pas les titres, ils et elles se verront attribuer une pénalité salariale supplémentaire par rapport au dispositif actuel. Le salaire pourra ainsi être jusqu'à 4 classes salariales plus bas que le poste correspondant (plusieurs milliers de francs). La mise en œuvre de ces mesures reste toutefois totalement nébuleuse, le Conseil d'Etat étant dans l'incapacité de l'expliquer aux syndicats, alors même qu'elles seront intégrées au projet de budget présenté demain.

Le rapport de force qui commence à se construire a permis d'obtenir un premier recul du Conseil d'Etat (voir notre communiqué du 18 septembre). Les résolutions unitaires commencent à être votées sur les lieux de travail et la manifestation syndicale unitaire du jeudi 2 octobre sera un jalon important pour faire remballer ses projets de coupes au Conseil d'Etat. Cette manifestation promet d'être fournie car nous entendons monter la colère suscitée par les annonces du Conseil d'Etat parmi les rangs du personnel.

Nous continuons à rejeter l'entier des coupes prévues et nous demandons à négocier les moyens dont les services publics et parapublics ont besoin pour assurer les prestations à une population de plus en plus mise sous pression. Le Conseil d'Etat refuse de négocier sur la base de ces revendications et crée ainsi les conditions d'un conflit collectif de travail.

FSF, SSP et SUD prendront leurs responsabilités et saisiront dans les jours qui viennent l'Organe de conciliation et d'arbitrage au motif du conflit collectif de travail auquel les salarié.es se retrouvent confronté.es.

Contacts :

Pour le SSP : Cora Antonioli, 078 677 99 32
Pour SUD : Françoise Emmanuelle Nicolet, 076 316 91 23
Pour la FSF : Céline Misiego, 078 709 66 25